

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-393  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 171 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU  
DES ÉQUIPEMENTS CVCA ET LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE L'USINE D'ÉPURATION  
DES EAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-379**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 22 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-393 décrétant une dépense et un emprunt de 3 171 000 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA et la distribution électrique de l'usine d'épuration des eaux et abrogeant le Règlement numéro 2024-EM-379.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 novembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 22 octobre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 12 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe